



## RÉGIE INTERNE

*Veillez noter que la halte-garderie est un projet-pilote et que les présentes règles peuvent être modifiées en tout temps sans préavis.*

### **Adresse**

Maison de la famille de Mirabel  
15093, Rue de Saint-Augustin  
Mirabel (Saint-Augustin) Québec  
J7N 1X2

### **Téléphone**

450-414-2121

### **Adresse courriel**

[info@famillemirabel.com](mailto:info@famillemirabel.com)

### **Orientations générales**

La Maison de la Famille constitue un milieu de vie, qui s'appuie sur une philosophie d'intervention profondément ancrée dans l'action, laquelle est axée sur la prévention, le soutien, la promotion et la défense des droits.

La halte-garderie est un lieu d'accueil pour les enfants âgés de 6 mois à 5 ans qui a comme objectif principal de permettre l'épanouissement individuel de l'enfant en respectant son rythme et son estime de soi. C'est un lieu d'éveil, d'exploration et de socialisation en lien avec les 4 sphères de développement de l'enfant. Les éducatrices de la halte-garderie suivent le programme éducatif: *Je grandis en halte-garderie*, fourni par l'Association des haltes garderies communautaires du Québec. Dans les valeurs de la halte-garderie, il est important de sortir à tous les jours à l'extérieur et cela, peu importe la température.

### **Heures d'ouverture**

La halte-garderie est ouverte du lundi au jeudi à l'exception des mardis après-midi et des jours fériés, de janvier à juin 2020.

La halte-garderie accueille les enfants de façon sporadique afin d'offrir du répit aux parents, selon les plages horaires suivantes:

- demi-journée en avant-midi de 9h00 à 12h00
- demi-journée en après-midi de 12h00 à 15h00
- journée complète de 9h00 à 15h00

## **Capacité d'accueil**

La halte-garderie reçoit les enfants âgés de 6 mois à 5 ans, avec une capacité d'accueil de:

- 1 éducatrice en place ► 6 enfants âgés de 18 mois à 5 ans
- 2 éducatrices en place ► 10 enfants dont 2 sont âgés de 6 à 18 mois

La halte-garderie se réserve le droit de fermer et/ou modifier son ratio (annuler inscription) lors de situation hors de son contrôle.

La halte-garderie fait relâche en mars, en même temps que la CSSMI et la CSRDN.

## **Inscription**

Le parent doit être membre de la Maison de la famille pour pouvoir inscrire son enfant à la halte-garderie.

Les inscriptions se font par internet sur le site de la Maison de la famille de Mirabel: [www.famillemirabel.com](http://www.famillemirabel.com)

Les parents inscrits aux activités de la Maison de la famille ont priorité.

Les parents, ou toute autre personne responsable de l'enfant, doivent signer et remplir la fiche de présence lors de l'arrivée et du départ de l'enfant.

Lors de l'inscription les parents sont tenus de:

- Remplir une fiche de renseignements. Toute modification en cours d'année devra être signalée.
- Lire et signer la régie interne et les règlements de la halte-garderie.
- Payer les frais relatifs aux choix de blocs horaires réservés, les frais de retard et d'annulation s'il y a lieu.

## **Coût, frais de retard et annulation**

Les coûts pour la halte-garderie sont les suivants:

- 5\$/enfant pour une demi-journée
- 10\$/enfant pour une journée complète

Une contribution volontaire est acceptée. De cette façon nous encourageons la halte-garderie à garder ses frais abordables.

Est considéré comme un retard tout parent qui vient chercher son enfant en dehors des heures du bloc horaire sélectionné.

Exemple: Un parent ayant réservé le bloc horaire de l'avant-midi, soit de 9h00 à 12h00 et qui arrive à 12h02, est considéré comme en retard et doit payer les frais qui s'y rattachent.

Il est important de prendre conscience que tous les retards occasionnent:

- un délai dans la routine des éducatrices
- perturbe l'arrivée des enfants des blocs suivants
- une gestion bureaucratique supplémentaire

Après 3 avertissements verbaux pour **le premier 5 minutes de retard**, la Maison de la famille de Mirabel se réserve le droit de charger des frais de retard.

Au-delà des 5 minutes et des 3 avertissements, les frais sont de 5\$ par bloc de 5 minutes.

### **Autorisation de départ**

Seules les personnes autorisées et inscrites sur la fiche d'inscription de l'enfant pourront repartir avec l'enfant. Ils devront présenter une pièce d'identité avec photo, sur demande, à leur arrivée. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir chercher votre enfant, vous devez aviser la réceptionniste par téléphone: 450-414-2121 poste 200 et laisser un message avec le nom complet de votre enfant et de la personne qui viendra chercher votre enfant.

*Attention: Les mineurs ne sont pas autorisés à venir chercher les enfants.*

### **Collation acceptées (sans noix et arachides)**

- Fruits et légumes frais coupés
- Yogourt, compote
- Fromage, craquelin (sans trace de noix)
- Eau seulement dans un verre anti-dégât
- Lait seulement pour les poupons: Les parents devront fournir un biberon prêt pour chaque boire (ex: 2 boire = 2 biberons).

*Sucreries, chocolats, jujubes aux fruits et bonbons interdits en tout temps.*

### **Effets personnels**

Chaque enfant doit arriver avec son sac identifié à son nom. Ce sac doit contenir:

- des vêtements de rechange (bas, culotte, pantalon, chandails, etc)
- de la crème solaire (avril à octobre)
- une couverture pour la sieste
- des couches et des débarbouillette humides ainsi que de la crème pour l'érythème fessier, s'il y a lieu.

Tous les effets personnels cités doivent être bien identifiés au nom de l'enfant. L'enfant doit être vêtu de façon adéquate selon la température.

## **Santé et hygiène**

En cas d'allergie, il est important que le parent en avertisse l'équipe de travail, remplisse le formulaire à cet effet et fournisse l'auto injecteur d'adrénaline en tout temps.

La halte-garderie ne pourra accepter un enfant malade (fièvre de 38.0 Celcius et plus, diarrhée, vomissements, etc.) au moment de son arrivée. Si l'enfant présente ces symptômes, le parent sera rejoint et devra venir le chercher dans les plus brefs délais.

## **Premiers soins**

Le personnel est formé en RCR/premier soins. En cas d'accident, le personnel contactera le parent immédiatement après avoir prodigué les premiers soins. Si l'éducatrice n'est pas capable de rejoindre le parent, elle contactera la personne d'urgence indiqué sur la fiche d'inscription de l'enfant. Si toutefois personne n'était joignable, elle réclamera l'assistance nécessaire (911).

Un rapport d'accident ou d'incident sera fait pour tout accident ou incident arrivé sur les lieux de la halte-garderie. Il sera signé par l'éducatrice, par un témoin adulte, s'il y a lieu, et par le parent à son arrivée.

Aucun médicament (homéopathique, acétaminophène, ibuprofène, etc.) ne sera administré par le personnel de la halte-garderie ou de la Maison de la famille.

## **Respect**

Aucune agression verbale ou physique de la part des adultes ne sera tolérée, que ce soit envers un enfant ou un autre adulte.

La Maison de la famille se réserve le droit de refuser l'accès à ses services à toute personne ne respectant pas les présents règlements.

## **Exclusion d'un enfant**

**Les causes d'exclusion sont les suivantes:**

- Non-respect des règlements

## **Traitement des plaintes**

La Maison de la famille de Mirabel assure le service de traitement des plaintes. Le directeur, Patrice Clément, est la personne désignée pour recevoir et traiter les plaintes.



## Règlements de la Halte-garderie

1. Les parents feront laver les mains de leur enfant avant d'entrer dans la halte-garderie ;
2. Le parent s'assure que les effets personnels de l'enfant sont bien rangés à leur place, dans le vestiaire ;
3. Le parent donnera les informations de base (état général de l'enfant, mauvaise nuit, crise avant le départ, etc.) à l'éducatrice à l'arrivée ;
4. Si vous avez des questions pour le personnel de la halte-garderie, veuillez svp passer par le Messenger de la Maison de la famille de Mirabel ou par le courriel [info@famillemirabel.com](mailto:info@famillemirabel.com);
5. Le parent est responsable de fournir la crème solaire de son enfant ;
6. Le personnel de la Maison de la famille de Mirabel, n'administrera aucun médicament aux enfants ;
7. Les personnes mineures ne sont pas autorisées à venir chercher les enfants ;
8. Si le personnel détecte la présence de poux ou de lentes, le parent sera rejoint et devra venir le chercher dans les plus brefs délais ;
9. En cas d'allergie, le parent doit fournir un auto injecteur d'adrénaline ;
10. Les jouets de la maison sont interdits dans la halte-garderie ;
11. Le parent est responsable de s'assurer que son enfant possède les vêtements adéquats pour la température (mitaines chaudes, bottes, salopette de neige, botte de pluie, imperméable, etc.) ;
12. Le déjeuner et le dîner doivent être donnés par les parents avant l'arrivée à la halte-garderie lors d'une réservation d'un bloc ;
13. Le parent doit annuler au moins 2 heures à l'avance, la réservation lorsque son enfant ne peut se présenter. Une réservation annulée trop tard sera payable comme une présence.
14. Le parent doit fournir la collation et le dîner, selon sa réservation.

**J'ai pris connaissance de la régie interne et des règlements de la Halte-garderie et je m'engage à les respecter.**

---

**Nom**

---

**Date**

---

**Signature**